

Bil-inf'Òc

n° 5

Novembre 2009

Bulletin semestriel d'information de l'enseignement bilingue public de
l'Académie de Montpellier

Sommaire :

Editorial	P. 1
<u>Entrevue avec M-J Verny</u>	<u>P. 2</u>
<u>Quelle langue ?</u>	<u>P. 3</u>
<u>Paraula d'escolans</u>	<u>P. 5</u>
<u>Evaluer</u>	<u>P. 6</u>

*Bil-inf'Òc est réalisé par les Conseillers pédagogiques de langue et culture régionales
en occitan de l'Académie de Montpellier.*

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à sa rédaction

Editorial

Au moment où paraît ce cinquième numéro de Bil-Inf'òc, une grande partie des enseignants bilingues de l'Académie retournent dans leur classe après avoir effectué un stage de trois semaines à l'IUFM de Montpellier.

Ce stage spécifique, prévu dans les textes officiels, leur a permis d'échanger sur les pratiques de classes entre enseignants des différents sites, de s'informer sur les avancées de la recherche en psycho-linguistique, de se mettre au courant des innovations pédagogiques et de faire quelques révisions linguistiques. Il est encadré par des professeurs d'IUFM et les conseillers pédagogiques des 4 départements.

Pendant ce temps, les classes sont placées sous la responsabilité des jeunes enseignants en formation d'enseignants bilingues.

L'occitan à l'école publique.

Devant le constat d'une méconnaissance des possibilités d'étudier l'occitan à l'école publique, en langue vivante ou en bilinguisme à parité horaire, le Centre Régional pour l'enseignement de l'occitan (CREO) a donc décidé d'organiser une grande campagne d'affichage d'information pour promouvoir l'enseignement de l'occitan dans le cadre de l'Education Nationale, de la maternelle à l'université, en expliquant pourquoi, comment et dans quel but. Fidèle à son essence, le CREO a conçu cette campagne avec l'aide d'enseignants et d'étudiants qui ont chacun apporté, par leur participation, un regard pointu et juste sur chaque maillon, sous la direction professionnelle d'une infographiste.

Cette campagne d'information a ciblé deux priorités concernant l'enseignement dans le service public : les écoles et les collèges d'une part et les lycées et les universités d'autre part. Dans les écoles publiques et les collèges publics, les élèves peuvent recevoir un enseignement de la langue et de la culture occitanes en langue vivante ou pour certains, en bilinguisme français-occitan où ils suivent les programmes nationaux. Le bilinguisme à parité horaire dans le primaire prend l'appellation de « Section Langue Régionale » dans le second degré, avec l'enseignement d'une discipline en occitan (histoire, sciences, arts plastiques, musique,...) et un complément de 3 heures hebdomadaires d'étude de l'occitan. De très belles affiches et enrouleurs circulent. Nous ne doutons pas de leur impact auprès de la communauté éducative et espérons qu'ils contribueront à l'ouverture d'autres sites bilingues dans l'académie (qui reste à la traîne par rapport à sa voisine toulousaine).

La campagne « L'occitan, des études, un métier, un plaisir » a été réalisée avec le soutien financier de la Région Languedoc-Roussillon. Trois enrouleurs circulent dans les lycées et les centres culturels et montrent les débouchés professionnels variés qu'offrent des études d'occitan. L'ONISEP a également relayé cette information avec un bulletin électronique en avril (http://www.felco-creo.org/mactu/detail_fr.php?filtre=&id=23) et propose, sous réserve de financement, l'édition d'une information papier dans un bulletin de 24 pages plus entièrement dédié à l'occitan. D'ores et déjà, les résultats sont au rendez-vous avec des inscriptions qui ont triplé cette année à l'Université Paul Valéry.

*Propos recueillis auprès de M-Jeanne Verny,
Professeur Université Paul Valéry*



Qu'apprennent nos enfants à l'école ? L'occitan , le patois, une langue, un dialecte ?

La langue d'oc (par opposition à langue d'oïl), parlée au sud de la Loire, a suivant les époques été désignée par les mots de langue romane, langue limousine, langue gasconne, langue mondine, langue provençale, langue d'oc (1290), lingua occitana (12^{ème} siècle) ou occitan (terme généralisé à partir de la seconde moitié du 19^{ème} siècle).

Les linguistes reconnaissent généralement six dialectes (auvergnat, gascon, limousin, provençal, languedocien, vivaro-alpin), les programmes de l'éducation nationale quatre (gascon, limousin, provençal, languedocien).

Combien de fois n'avons-nous pas entendu une phrase disant à peu près : « *Le petit, il apprend l'occitan à l'école. C'est pas le patois qu'on parle nous, mais quand même, on comprend.* » Ou pire : « *Eux, ils parlent occitan, mais moi, j'y comprends rien, je parle que le patois !* »

Aussi avons-nous eu envie d'aller un peu plus loin pour savoir pourquoi des termes différents (occitan, patois, langue d'oc, languedocien) étaient employés pour désigner cette langue.

Quelques définitions, tirées du dictionnaire de la langue française Lexis (Larousse) :

Dialecte : Nom donné à la forme particulière qu'a prise une langue dans une région plus ou moins étendue.

Idiome : langue propre à une communauté étendue, en général langue d'une nation, d'un peuple, d'une région.

Langue : système structuré de signes vocaux (ou transcrits graphiquement), utilisé par les individus pour communiquer entre eux.

Patois : parler réduit à certains signes (faits phonétiques ou règles de combinaison), utilisé seulement sur une aire réduite et dans une communauté déterminée, rurale généralement.

Le dictionnaire Robert historique de la langue française, d'Alain Rey, nous apporte quelques précisions :

PATOIS n. m., attesté depuis 1285

Patois, suivant l'évolution sémantique de patoier « agiter les mains, gesticuler (pour se faire comprendre comme les sourds-muets) » puis « se comporter, manigancer », aurait d'abord, toujours selon J. Orr, signifié « gesticulation » puis « comportement grossier », avant de désigner un langage particulier (le babil des enfants, celui des oiseaux, un langage rustique ou grossier). De fait, patois s'applique d'abord à une langue incompréhensible et grossière, avant de prendre le sens de « dialecte particulier à une localité », comme nom et aussi comme adjectif (1572).

Le mot désigne de manière imprécise tout usage de la langue jugé comme inférieur par rapport à une norme sociale.

Ces valeurs péjoratives (cf jargon, baragouin) ont reculé devant le sens objectif « dialecte rural » ou « variante dialectale d'une communauté rurale précise », mais, en linguistique, on lui préfère dialecte, plus neutre.

On note donc bien dans le terme « patois » une valeur péjorative ; la sociolinguistique nous parlera de langue minorisée, de diglossie ; ce n'est donc pas neutre que d'utiliser cette dénomination.

Toutefois, certaines personnes emploient le terme de patois avec une connotation affective forte, une certaine fierté et pas de dévalorisation consciente de leur parler.

Quand la langue occitane a-t-elle commencé à voir son statut passer de langue littéraire de l'Europe à patois ? Certains disent le 6 septembre 1539, lorsque François Premier, dans l'article 111 dit que « *Nous voulons que doresnavant tous arretz ensemble toutes aultres procedures, ..., soient prononcez, enregistrez et delivrez aux parties en langage maternel francoys et non aultrement.* Mais des historiens nous apprennent que cet article vise le latin, et que par langage maternel françois on doit entendre langue maternelle des Français (et donc, basque, breton, occitan ...)

Le fait est que peu à peu, cette langue va se cantonner à un usage oral, familial communautaire, avec à plusieurs reprises, des mouvements littéraires qui tenteront de lui redonner ses lettres de noblesse.

Le 16 prairial an II (4 juin 1794), l'abbé Grégoire publie un « Rapport sur la Nécessité et les Moyens d'anéantir les Patois et d'universaliser l'Usage de la Langue française ». Là, on voit bien revenir le mot patois avec toute sa connotation péjorative : langue des petits, des ignorants, dont profitent les

ennemis de la révolution pour nuire aux idées nouvelles.

Avec l'accès à tous à l'éducation (lois Ferry de 1881), l'apprentissage de la langue française va devenir une priorité absolue. De là à éradiquer les patois, le pas sera franchi par plus d'un ; on se souvient encore du fameux « Il est interdit de cracher et de parler patois ».

Réprimandes, vexations, stigmatisation (passage du « signal » à celui qu'on entend parler patois) seront le lot quotidien de beaucoup de petits occitans.

Au point même, nous dit Robert Lafont, de provoquer chez certains une névrose diglossique (la langue maternelle se trouve dans un statut social inférieur par rapport à la langue de la société) ; c'est ainsi que l'on va imposer chez des populations naturellement bilingues (voire multilingues) depuis de nombreuses générations un puissant « idéal monolingue ».

En 1951 est votée la loi Deixonne, relative à l'enseignement des langues et dialectes locaux (loi 51-46 du 11 janvier 1951), premier (et seul à ce jour) texte parlementaire règlementant l'enseignement des langues régionales. Elle autorise l'enseignement facultatif de certaines langues régionales : le basque, le breton, le catalan et l'occitan. Le texte parle bien de langues et dialectes. Quant à l'appellation actuelle (programmes de 2007), il s'agit d'occitan-langue d'oc.

L'époque où l'on considérait qu'était bilingue toute personne maîtrisant également deux langues nationales semble heureusement révolue. Nos élèves bilingues doivent être conscients de la richesse de parler deux langues, et gageons, comme nous l'apprennent les dernières recherches en linguistique, que cela sera leur premier pas vers le plurilinguisme du monde de demain. Donc, pas d'équivoque : on apprend dans nos classes bilingues une langue, porteuse d'une culture riche de dix siècles de littérature, cette langue s'appelle l'occitan (ou langue d'oc). C'est aussi la langue de nos grands parents, ce qui n'a rien de méprisable. Qui dirait que le docker anglais et Shakespeare ne parlent pas la même langue ? Ou appellerait de deux noms différents le français de Victor Hugo et celui d'un ouvrier dans son usine ? Souvenons nous que le francilien n'était qu'une langue d'oïl très minorisée avant de devenir la fierté du monde francophone ou que seule une hésitation de l'histoire a fait que le « *patois* » de Washington, langue première ou officielle de 44 états et langue internationale des affaires, est l'anglais et pas la langue Normande.

Paraulas d'escolans : la dintrada al CP

Les premiers écoliers du cursus bilingue de l'école Marcelin Berthelot à Carcassonne sont entrés au CP à la rentrée scolaire de septembre 2009. Sur 13 élèves, 9 ont suivi une grande section bilingue, et 4 arrivent d'une autre école ou d'une grande section monolingue. Dans cette école, les élèves du CP bilingue restent dans la même classe toute la journée, ils sont rejoints par des élèves monolingues durant une demi-journée chaque jour.

L'enseignement systématique de la lecture se fait en français pour toute la classe comme le préconisent les textes officiels. L'enseignant de la classe, Florent Daubin, qui est issu du concours spécial, enseigne en occitan pendant demi-journée et en français quand l'effectif est au complet l'autre demi-journée.

L'arrivée à la « grande école » comme on entend souvent dire, symbolise pour les parents le commencement de l'apprentissage de la lecture, même si ce processus est en marche depuis la petite section de maternelle. L'entrée au CP est souvent source d'inquiétude pour les parents et parfois d'angoisse pour les élèves, que ce soit dans un cursus bilingue ou monolingue, et en section bilingue cela peut entraîner une chute des effectifs. Le cursus bilingue de Carcassonne a échappé à ce problème, trois défections sont dues à des déménagements, un seul enfant a quitté le cursus bilingue par décision parentale. Il nous a semblé intéressant de faire le point avec les élèves quelques semaines après leur entrée en CP pour recueillir leurs impressions sur leur place dans l'école, avoir une idée de leur conscience linguistique et connaître leur attitude face à l'apprentissage de la lecture qui occupe beaucoup de place dans le programme du CP.

- Sètz en CP, tot lo monde es aquí ?

Naoual : Il y en a dans la classe à côté. *Fan pas d'occitan dins l'autre classe.*

Julien : On lit avec les autres.

- Fasètz la lectura en occitan ?

Sandra : Non, en français.

- Cossí se passa vòstra jornada ? ...

- De qué fasètz en occitan ?

César : *Las matematicas*

Naoual : L'écriture

Sacha : *Comptar ... lo calcul*

Loïc : La poésie

Alexis : Le sport

- E en francés, qué fasètz ?

Manolo : La dictée

Hugo : L'écriture, la lecture

Alexis : Le sport aussi, on joue dans la cour

- L'escritura ... ?

Angélique : *òm la fa en francés.*

- Demoratz totjorn dins aquela classa ?

Loïc : *òc*, c'est les autres qui viennent.

- Avètz de libres en occitan dins la classa ?

Mathis : En français, à la BCD

Manolo : Le maître nous lit des histoires en occitan, et en français quand on est avec les autres.

Naoual : *Lo mèstre* nous a prêté un livre en occitan hier.

- Legissètz en occitan ?

Mathis : òc !

- **Sabètz legir en occitan ?**

Sacha : òc, ça sort de notre tête, c'est dedans, ça y est.

- **Tot lo monde fasiá de l'occitan a l'escòla l'an passat ?**

Non !!! Julien, Alexis, Loïc et Matéo non. Ils étaient dans la classe d'Amandine ou dans une autre école.

Julien : Un peu. Je connais *Peironet*.

- **Los que n'en fasián pas, vos geina ?**

Loïc : Quand je comprends pas, je lève le doigt pour demander.

Mathis : Ma mère ne sait pas parler occitan

Naoual : Dans ma famille on parle arabe et français. Moi je parle occitan, mon frère aussi, il est dans la classe de Dominique (GS)

Tamara : Moi j'apprends l'occitan à maman, je suis russe.

Matéo : Moi je parle tahitien

Loïc : Mon papa parle occitan et mon papi aussi

Hugo : Mon papa, il parle 5 langues mais il sait pas parler en occitan

- **Cossi fasètz pels devèrs ? per aprene la poesia ?**

Naoual : On la colle sur le cahier.

Loïc : *Lo mèstre*, il nous la fait écouter, moi j'en connais une

Moi aussi ! ... et une chanson !

L'entretien se termine dans le plaisir de dire ensemble les 3 poésies apprises en occitan depuis le début de l'année.

Les énoncés en italiques sont dits spontanément en occitan par les élèves.

Evaluer : Pourquoi ? Pour qui ? Quoi ?

Les programmes nationaux de l'école primaire définissent pour chaque domaine d'enseignement les connaissances et compétences à atteindre dans le cadre des cycles. Des évaluations nationales ont été mises en place au niveau du CE1 et du CM2. Elles permettent de dresser un bilan des acquis de chaque élève. Les niveaux, articulés aux programmes, sont définis en cohérence avec les exigences du socle commun de connaissances et de compétences.

Pour ce qui concerne les langues vivantes, le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) élaboré par le Conseil de l'Europe constitue la référence fondamentale pour l'enseignement, les apprentissages et l'évaluation des acquis en langues vivantes. En fin de CM2, les élèves des sections bilingues français-langue régionales, doivent avoir acquis le niveau A2 de ce cadre.

Evaluer à l'école, c'est faire apparaître les progrès de l'élève, c'est-à-dire mesurer ce qu'il a gagné en compétences, en capacités et en attitudes. La compétence en langue comprend des connaissances (vocabulaire, grammaire, prononciation et orthographe), la capacité à utiliser

correctement ces connaissances dans des situations concrètes (suivre une conversation, écrire une lettre ...) et une attitude générale faite notamment d'ouverture aux autres.

Ce n'est pas un jugement de valeur, ni une sanction.

Le maître détermine le niveau initial de ses élèves, il peut connaître les savoirs acquis et, à partir de là, déterminer le travail qui reste à fournir, la manière de le mener et bâtir sa programmation et ses progressions.

L'élève se rend compte de ses progrès personnels et est ainsi encouragé pour poursuivre et améliorer son travail d'apprentissage.

Une fois l'évaluation transmise aux parents, ceux-ci prennent conscience des progrès de leur enfant.

Dans toutes les classes bilingues de CM2 de l'académie de Montpellier, le niveau des élèves en langue occitane est évalué à partir d'une batterie d'exercices mise au point par les conseillers pédagogiques. Ces exercices permettent d'évaluer l'aptitude à parler de façon continue et en interaction (l'aisance à l'oral, la logique et la cohérence, le lexique et la syntaxe et morphosyntaxe utilisés et la qualité de la phonologie), la capacité à écrire (copier, écrire sous la dictée, savoir poser une question, écrire le compte-rendu d'une expérience scientifique et un court récit), la capacité à écouter et à comprendre (répondre à une consigne, répondre à des indications chiffrées, identifier le sujet d'une conversation, identifier le sujet d'un récit) et la capacité à lire.

Le livret d'évaluation niveau A2 du CECRL a été agréé par Monsieur le Recteur au mois de juin 2009.

Bulletin Officiel de l'Education Nationale –BOEN hors-série n° 3 du 19 juin 2008

BOEN n° 9 du 27 sept. 2007 : Programmes de langues régionales pour l'école primaire

Consultable sur : <http://eduscol.education.fr/cid45678/le-cadre-europeen-commun-referenc-pour-les-langues.html>